

## Mardi du Grand Conseil

### 08.06.2021

[\(20 POS 18\)](#) Postulat David Raedler et consorts au nom Les Vert.e.s vaudois.e.s - Le report modal requiert de favoriser la multimodalité : offrons à celle-ci les outils multiples nécessaires !.

Le postulant VER demande au Conseil d'Etat de tirer un bilan de ses mesures prises en matière de multimodalité et d'intégrer les critères nécessaires pour la favoriser dans le cadre d'une stratégie globale de mobilité. Lors de la séance de commission, le Conseil d'Etat a confirmé que sa politique générale en matière de mobilité s'axe sur le développement des différents moyens de transports et leurs interactions potentielles avec notamment : un soutien financier et technique aux communes pour le développement de pôles régionaux, des investissements dans les axes forts des transports publics et l'installation ciblée de places de stationnement ; l'entretien du patrimoine routier qui profite à de nombreux usagers ; le développement de l'utilisation du vélo en dehors des agglomérations, autour et entre les centres régionaux ; l'appui aux communes pour les projets de car sharing et de vélos en libre partage. Par conséquent, l'Etat développe depuis plusieurs années de nombreux projets et offres de mobilité avec des investissements importants qui répondent aux attentes du postulant. Pour éviter de surcharger les services cantonaux et les laisser poursuivre dans cette voie, le groupe PLR s'est prononcé pour le classement du postulat. Le plénum s'est finalement prononcé en faveur du postulat par 85 voix contre 52.

[\(20 MOT 139\)](#) Motion Philippe Vuillemin et consorts - Revoir la LPFES à la lumière de l'évolution médico-sociale en EMS.

Le motionnaire PLR demande une révision de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires reconnus d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES) et plus précisément sur les établissements médico-sociaux (EMS) et établissements psychosociaux médicalisés (EPSM). En effet, il constate que la population vaudoise vieillissante souhaite rester le plus longtemps possible à domicile et son entrée en EMS se fait par conséquent plus tardivement. En conséquence, les prestations fournies par les EMS ont progressivement évolué vers une prédominance des prestations médico-soignantes pointues alors que ces établissements ne disposent pas nécessairement des moyens leur permettant une prise en charge optimale. Une révision des lois en vigueur permettrait de corriger ces besoins tant d'un point de vue logistique qu'humains avec une meilleure reconnaissance du travail des acteurs soignants. Par ailleurs, notre députée Catherine Labouchère a demandé que les faitières concernées soient consultées et intégrées dans le processus de révision des textes de lois pour que ceux-ci soient parfaitement en adéquation avec les besoins du terrain. La motion de notre collègue, visant à valoriser les EMS comme lieux de vie et prestataires de soins de qualité, a été approuvée à l'unanimité du Grand Conseil et transmise au Conseil d'Etat.

[\(20 POS 15\)](#) Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - La distribution de cabas alimentaires ne résout pas tous les problèmes des personnes touchées par la précarité.

La postulante SOC demande au Conseil d'Etat de mener une étude avec des projets pilotes sur la délivrance des prestations sociales et la lutte contre la précarité avec un accent particulier mis sur la bonne diffusion des informations aux potentiels bénéficiaires (modalités, étendue, accessibilité). Lors de la séance de commission, le Conseil d'Etat s'est dit conscient des problématiques soulevées par le postulat, notamment la situation particulièrement précaire des familles nombreuses ou monoparentales et la quantité de non-recours aux aides existantes liée à la complexité des démarches ou encore à la sectorisation des offres de prestations. Pour ces raisons, l'Etat poursuit ses efforts pour simplifier les démarches avec des formulaires disponibles en ligne et la possibilité prochainement de demander plusieurs aides en même temps. Il souhaite également développer un appui social à la population dans tout le canton au sein de chaque région, et s'efforce de rechercher des outils de communication plus efficaces pour rendre les informations facilement accessibles. Compte tenu des nombreuses démarches entreprises par les services cantonaux, le groupe PLR n'a pas souhaité transmettre ce postulat au Conseil d'Etat qui a été classé par 63 voix contre 50 et 4 abstentions.